



PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion
du 9 juin 2022

Délibération PNMBA_cdg_2022_09

Election du président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles R. 334-31 et suivants,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté inter préfectoral n°2022/087 du 6 juin 2022 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMBA_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 9 juin 2022 relatif à l'élection du président du Conseil de gestion,

Le Conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

Monsieur Cédric PAIN est élu président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

Visa des Commissaires du gouvernement

Représentant la Préfète de la Gironde
Sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon

Ronan LEAUSTIC

Représentant le Préfet maritime de l'Atlantique

Hélène CHANCEL-LESUEUR